

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT**

Version 1.1

Date d'impression 21.02.2019

Date de révision 27.10.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT  
Nom de la substance : nitrate de potassium  
No.-CAS : 7757-79-1  
No.-CE : 231-818-8  
Numéro d'enregistrement : 01-2119488224-35-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisé comme ; Engrais, Agents de transfert de chaleur, Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Brenntag Schweizerhall AG  
Elsässerstrasse 231  
CH 4002 Basel

Téléphone : +41 (0)58 344 80 00  
Téléfax : +41 (0)58 344 82 08  
Adresse e-mail : doku@brenntag.ch  
Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique  
CH-8032 ZÜRICH  
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro de cas d'urgence national: 145

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

**NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Matières solides comburantes	Catégorie 3	---	H272

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE****Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Comburent (O)	R 8

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Effets néfastes les plus importants**

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
 P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ .? /matières combustibles.  
 P280 Porter un équipement de protection des yeux / des vêtements de protection / des

## NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT

Intervention	:	P370 + P378	gants de protection. En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
Elimination	:	P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/internationale.

### 2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger		
<b>nitrate de potassium</b>					
No.-CAS	: 7757-79-1	100	Ox. Sol.3	H272	Comburant; O; R 8
No.-CE	: 231-818-8				
Enregistrement	: 01-2119488224-35-xxxx				
ent					

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation	:	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène. Faire appel à une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau	:	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
En cas de contact avec	:	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous

**NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT**

les yeux	les paupières. Enlever les lentilles de contact. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes	: Risque d'irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires, Insuffisance respiratoire, Rougeur, Démangeaisons, L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Douleur abdominale, Vertiges
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement	: Traiter de façon symptomatique. Pas de données supplémentaires disponibles.
------------	--

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), jet d'eau
Moyens d'extinction inappropriés	: Pas d'information disponible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Peut aggraver un incendie; comburant.
--	---

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Conseils supplémentaires	: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	: Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone. Équipement de protection individuel, voir section 8.
---------------------------	---

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT**

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de grand débordement contact l'autorité locale.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Arrêter la fuite si elle peut être faite sans danger. Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Utiliser des outils anti-étincelles. Voir aussi section 13: Considérations relatives à l'élimination

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur, et de matières incompatibles (voir chap 10).

Classe de feu : oxydants forts

Classe de stockage (Allemagne) : 5.1B Substances solides comburantes

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

## NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Composant:** nitrate de potassium **No.-CAS 7757-79-1**

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

##### DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 20,8 mg/kg p.c. /jour

##### DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 36,7 mg/m<sup>3</sup>

##### DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 12,5 mg/kg p.c. /jour

##### DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 10,9 mg/m<sup>3</sup>

##### DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 12,5 mg/kg p.c. /jour

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 0,45 mg/l

Eau de mer : 0,045 mg/l

Libérations intermittentes : 4,5 mg/l

STP : 18 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

L'exposition peut être réduite par l'utilisation de mesures techniques et de méthodes de travail appropriées.

#### Équipement de protection individuelle

*Protection respiratoire*

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT**

Type de Filtre recommandé:P

*Protection des mains*

Conseils : Porter des gants appropriés.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.  
Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

*Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité

*Protection de la peau et du corps*

Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de grand débordement contact l'autorité locale.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	:	cristallin(e) Perle granulés
Couleur	:	incolore ou blanc
Odeur	:	donnée non disponible
Seuil olfactif	:	donnée non disponible
pH	:	donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	333 - 337 °C
Point d'ébullition	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible

**NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT**

Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: 2,1 (20 °C)
Hydrosolubilité	: > 100 g/l (25 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: > 600 °C
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Explosibilité	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.

**9.2. Autres informations**

Pas de données supplémentaires disponibles.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils : Risque d'incendie ou d'explosion au contact avec un agent réducteur.

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Propriétés comburantes

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Décomposition thermique : >600 °C

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Métaux lourds, phosphite, Matières organiques, Acides forts, acide sulfurique, Permanganate de potassium, poudre métallique, Des matières combustibles



## NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes d'azote (NOx), fumeés de métal toxique

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

##### Inhalation

L'inhalation de la concentration élevée peut causer le surmenage mécanique des membranes muqueuses.

Composant:	nitrate de potassium	No.-CAS 7757-79-1
------------	----------------------	-------------------

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

DL50 oral : 3750 mg/kg (Rat)

DL50 oral : > 2000 mg/kg (Rat, mâle et femelle)  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

##### Dermale

DL50 dermal : > 5000 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 402)

#### Irritation

##### Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

##### Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (OCDE ligne directrice 437)

#### Sensibilisation

**NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT**

Résultat : non sensibilisant(e) (Essai localisé sur les ganglions lymphatiques; Souris) (OCDE ligne directrice 429)  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène.

**Génotoxicité in vitro**

Résultat : négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique)  
  
négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; cellules CHL; avec ou sans activation métabolique)  
  
négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Cellules de lymphome de souris; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476)

**Toxicité pour la reproduction**

NOAEL : 10.000 ppm  
Mère  
NOAEL : 10.000 ppm  
F1  
(Cochon d'Inde, femelle)  
(Oral(e))

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Exposition répétée**

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Autres propriétés toxiques****Toxicité à dose répétée**

NOAEL :  $\geq 1,500$  mg/kg p.c. /jour

**NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT**

(Rat, mâle et femelle)  
(28 jr) (OCDE ligne directrice 422)

**Danger par aspiration**

Non applicable

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Composant:	nitrate de potassium	No.-CAS 7757-79-1
------------	----------------------	-------------------

**Toxicité aiguë****Poisson**

CL50	:	1378 mg/l (Poecilia reticulata; 96 h) (Essai en statique)
CL50	:	> 98,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en statique)
CL50	:	> 2400 - < 4200 mg/l (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin); 96 h) (Essai en statique)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

NOEC	:	490 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ))
CE50	:	490 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h)

**algue**

CL50	:	> 1700 mg/l (algue)
NOEC	:	1700 mg/l (algue)

**Bactérie**

EC10	:	180 mg/l (boues activées; 3 h)
CE50	:	> 1000 mg/l (boues activées; 3 h) (OCDE Ligne directrice 209)

**Toxicité chronique****Invertébrés aquatiques**

NOEC	:	> 245 - < 408 mg/l (Hydra attenuata; 12 jr) (Fin: Reproduction)
------	---	---

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT**

<b>Composant:</b>	<b>nitrate de potassium</b>	<b>No.-CAS 7757-79-1</b>
-------------------	-----------------------------	--------------------------

**Persistence et dégradabilité****Biodégradabilité**

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Composant:</b>	<b>nitrate de potassium</b>	<b>No.-CAS 7757-79-1</b>
-------------------	-----------------------------	--------------------------

**Bioaccumulation**

Résultat : Ne montre pas de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Composant:</b>	<b>nitrate de potassium</b>	<b>No.-CAS 7757-79-1</b>
-------------------	-----------------------------	--------------------------

**Mobilité**

Eau : Le produit est soluble dans l' eau., Le produit est mobile dans l'eau.

Sol : Ne va pas être absorbé par le sol.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

<b>Composant:</b>	<b>nitrate de potassium</b>	<b>No.-CAS 7757-79-1</b>
-------------------	-----------------------------	--------------------------

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Pas pertinent  
Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

**12.6. Autres effets néfastes****Information écologique supplémentaire**

Résultat : Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer la perte en conditions autorisées par les règlements.  
Stocker la perte dans des récipients fournis à cette fin. Ne pas

**NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT**

vider dans les drains, les feuilles de l'eau ou la terre.

Emballages contaminés : Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.  
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

1486

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ADR : NITRATE DE POTASSIUM  
RID : NITRATE DE POTASSIUM  
IMDG : POTASSIUM NITRATE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR-Classe : 5.1  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 5.1; O2; 50; (E)  
RID-Classe : 5.1  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 5.1; O2; 50  
IMDG-Classe : 5.1  
(Étiquettes; No EMS) 5.1; F-A, S-Q

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR : III  
RID : III  
IMDG : III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non  
Dangereux pour l'environnement selon RID : non  
Polluant marin selon le code IMDG : non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

**NITRATE DE POTASSIUM AVEC ANTI-MOTTANT****SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

CPID : 329165-63

Seuils quantitatifs OPAM : 20.000 kg (liste des substances et de préparations (OFEV, 2006))

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

donnée non disponible

**SECTION 16: Autres informations****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

**Information supplémentaire**

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.